

Article 1

Le tournoi se déroule le **vendredi 13 novembre 2026** avec les premières convocations à 20h pour un début des matchs à 20h30, selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est autorisé sous le n° (en cours) de la Ligue des Pays de la Loire. Le juge-arbitre principal est Stéphane PRUD'HOMME.

Article 2

Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.

Article 3

Le tournoi est ouvert aux séries R4 à NC en **doubles mixtes**. Il est ouvert aux catégories : cadet, junior, senior et vétéran. La participation des minimes est autorisée à partir d'un classement D9.

Article 4

Les personnes inscrites pratiquant le handibad joueront dans les tableaux standards sur un terrain standard.

Article 5

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau (Tableaux dénommés TOP A, B, C, D etc... suivant le nombre de participants) en fonction de la moyenne des points du CPPH des 2 partenaires le jour du tirage au sort, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Le nombre de joueurs étant limité, les inscriptions sont prises et retenues dans l'ordre d'inscription, ou de manière à équilibrer les tableaux. Les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 paires avec 2 sortants par poule ou de poule unique en accord avec le JA.

Article 6

Les droits d'engagement sont fixés à 15€ par joueur. Les inscriptions sont à faire en ligne sur www.badnet.org. Les inscriptions seront validées dès réception du document généré, accompagné du règlement par chèque, libellé à l'ordre de « Savigné Les Volants », par virement ou directement via Badnet..

Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, accompagnés du paiement. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

Article 7

La date limite d'inscription est le **Mercredi 04 Novembre 2026**. Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de série seront établis selon le CPPH au **Jeudi 05 Novembre 2026**.

Article 8

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, celui-ci sera remplacé, dans la mesure du possible, par un joueur inscrit sur la liste d'attente (ou étant sur place et qui serait disposé à jouer).

Afin de ne pas déséquilibrer les tableaux (TOP), le choix du CPPH sera prépondérant dans le cas où plusieurs candidats pourraient prétendre à ce remplacement.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si le forfait n'est pas annoncé avant la date du tirage au sort ou justifier après le tirage. Le joueur forfait devra fournir un justificatif avant ou pendant le tournoi à l'organisateur ou au Juge Arbitre. A défaut, le joueur devra l'envoyer dans les 5 jours à la ligue des Pays de la Loire (101 Rue du Petit Thouars, 49000 ANGERS).

Article 9

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et uniquement avec l'accord du juge arbitre.

Article 10

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage pendant les phases éliminatoires et phases finales.

Article 11

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Un compétiteur mineur devra être accompagné de son représentant légal.

Article 12

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait par le juge arbitre. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit le signaler au JA et à la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 13

Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes avant l'horaire prévu.

Article 14

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match, ainsi qu'une tenue réglementaire conforme aux circulaires FFBad.

Article 15

La compétition se joue en volant en plumes. Ils sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont les **CBX Red**. Ils doivent être utilisés en cas de litige entre deux joueurs et seront disponible à la vente lors du tournoi.

Article 16

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coachs respectifs en tenue réglementaire. Chaque joueur a droit à deux coachs maximum, situés derrière le terrain.

Article 17

Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match (test des volants et préparation inclus). Ils devront tester leurs volants avant de se préparer.

⚠ Nouvelleauté : Pour la saison 2026/2027, les matchs se disputeront en 2 sets gagnants de 15 points. **⚠**

Article 18

Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés.

Article 19

Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond et luminaires) sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.

Article 20

Les finalistes et vainqueurs de chaque tableau sont récompensés. Les récompenses seront constituées de bons d'achats et/ou de lots.

Article 21

La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le club de Savigné Les Volants à des fins de promotion de SLV et de son tournoi.

Article 22

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

Article 23

Le comité d'organisation se réserve la possibilité, sous contrôle du juge-arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.

Article 24

Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.